

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

09 sept. 2026 Province de Québec
Municipalité de Shigawake
MRC de Bonaventure

A une session spéciale du Conseil Municipal de Shigawake, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce 09e jour du mois de septembre 2026, à dix-huit heures 30 minutes, sont présents :

- Marcel Gagnon
 - Nancy Skene
 - Michael Hayes
- Heather Imhoff
 - Georgette Chapados

Absents : Jeffrey Vautier

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Rolande Beebe Couture.

Était également présent, Pascal Caron, directeur général, à titre de secrétaire.

2026-09-185 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution / Entente écrite pour la réglementation de l'utilisation de la cuisine au chalet
3. Résolution pour couper les branches aux Rg 5 et 6
4. Présentation du projet de la Bibliothèque municipale
5. Solution pour les arbres en fin de vie (sécurité civile, ancienne Route 6)
6. Soumission route Dow
7. Suivi de la rencontre pour le PAVL
8. Questions

Adoptée

2026-09-186 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'UTILISATION DE LA CUISINE DU CHALET SPORTIF LORS DU MARCHÉ PUBLIC.**

Un vote à mains levées est requis concernant l'autorisation de l'utilisation de la cuisine au chalet durant le marché public. Bien qu'aucune friture ne soit permise, l'usage de

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

la cuisinière pour réchauffer des mets préparés est autorisé. Le vote étant partagé à deux voies pour et deux voies contre, la mairesse exerce son droit de vote prépondérant en faveur de l'utilisation de la cuisine.

Pour ce point, la conseillère Imhoff déclare qu'elle a apparence de conflit.

Adopté

2026-09-187

RÉSOLUTION AFIN DE COUPER DES BRANCHES AU BORD DE LA ROUTE DU RANG 5 ET RANG 6

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité procède à l'élagage de branches aux Rang 5 et Rang 6. De plus, la technicienne en entretien ménager accompagnera le journalier municipal pour des raisons de sécurité.

.

Adoptée

2026-09-188

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DG À DIRIGER UN PROJET POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon appuyé par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que la direction soit autorisée à déposer un projet pour la bibliothèque municipale afin de permettre aux citoyennes, citoyens de jouir d'un tel endroit régulièrement.

Adopté

2026-09-189

RÉSOLUTION AFIN DE COUPER UN ARBRE TOMBÉ À L'ENTRÉE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL.

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon appuyé par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise l'employé municipal à couper et ramasser un arbre tombé au bord d'une entrée privée et ramassé les débris de l'arbre. De plus, il y a eu constat d'un 2^e arbres potentiellement dangereux. La municipalité doit vérifier qui est le propriétaire de l'arbre afin d'entreprendre des démarches afin de sécuriser la situation.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

2026-09-190

**RÉSOLUTION AFIN D'ACCEPTER L'OFFRE MODIFIÉE DE
TRANSPORT GUY ANGLEHART CONCERNANT L'ENTRETIEN
DE LA ROUTE DOW.**

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte la soumission avec modification de Transport Guy Anglehart au montant de 3 720.00\$ afin d'effectuer des travaux d'entretien à la Route Dow.

POINT D'INFORMATION :

Mme la Mairesse dépose un rapport concernant les discussions avec le ministère concernant le prêt du PAVL.

2026-09-191

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene que la séance soit levée à 19h22.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Adoptée

Rolande Beebe, mairesse

Pascal Caron, DG